



**BUREAU COMMUNAUTAIRE  
EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS**

**Séance du 29 septembre 2022 (10h05)  
SALLE ETABLE- LA LOMBARDIERE**

**DGA Ressources  
Service des Affaires Juridiques,  
Administratives et Foncières**

Membres titulaires	: 35
En exercice	: 35
Présents	: 21
Votants	: 28
Convocation et affichage	: 22/09/2022
Président de séance	: Monsieur Simon PLENET
Secrétaire de séance	: Monsieur François CHAUVIN

Etaient présents en qualité de conseillers titulaires : Damien BAYLE, Sylvie BONNET, Maryanne BOURDIN, Brigitte BOURRET, François CHAUVIN, Sylvette DAVID, Christophe DELORD, Laurence DUMAS, Bruno FANGET, Christian FOREL, Yves FRAYSSE, Thierry LERMET, Danielle MAGAND, Laurent MARCE, Antoine MARTINEZ, Richard MOLINA, Patrick OLAGNE, Martine OLLIVIER, Simon PLENET, Denis SAUZE, Antoinette SCHERER.

Pouvoirs : Hugo BIOLLEY (pouvoir à Thierry LERMET), Gilles DUFAUD (pouvoir à Laurent MARCE), Maxime DURAND (pouvoir à Simon PLENET), Denis HONORE (pouvoir à Antoine MARTINEZ), Christian MASSOLA (pouvoir à Brigitte BOURRET), René SABATIER (pouvoir à Martine OLLIVIER), Laurent TORGUE (pouvoir à Yves FRAYSSE).

Etaient absents et excusés : Carlos ALEGRE, Christian ARCHIER, Jean-Yves BONNET, Virginie BONNET-FERRAND, Olivier DE LAGARDE, Ronan PHILIPPE, Yves RULLIÈRE.

**BC-2022-358 - RESSOURCES HUMAINES - RESSOURCES HUMAINES -  
NOMINATION DU DIRECTEUR DES REGIES EAU ET ASSANISSEMENT ET  
FIXATION DE SA REMUNERATION**

***Rapporteur : Monsieur Simon PLENET***

Conformément à l'article L2221-14 du Code général des collectivités territoriales, les régies dotées de la seule autonomie financières sont créées, et leur organisation administrative et financière déterminée par délibération de l'assemblée délibérante

Elles sont administrées, pour les régies relevant d'une Communauté d'agglomération, sous l'autorité du Président et du Conseil communautaire, par un conseil d'exploitation et un directeur désigné dans les mêmes conditions sur proposition du Président.

Le poste de directeur d'une régie gérant un service public à caractère industriel et commercial est obligatoirement un emploi public.

Monsieur Samuel CREMER a été nommé en qualité de directeur de la régie d'assainissement et de la régie de l'eau par délibérations CC-2020-227 et CC-2020-228 du Conseil communautaire en date du 23 juillet 2020.

Après vérification, il convient de compléter la délibération portant sur la nomination d'un directeur de régie puisque celle-ci doit également fixer la rémunération de ce dernier.

**VU** l'article L2221-14 du Code général des collectivités territoriales,

**VU** les délibérations du Conseil communautaire CC-2020-227 et CC-2020-228 en date du 23 juillet 2020 nommant Monsieur Samuel CREMER directeur de la régie d'eau et directeur de la régie assainissement,

## **DÉLIBÉRÉ**

### **LE BUREAU COMMUNAUTAIRE**

**Après en avoir délibéré, et à l'unanimité**

**DIT** que la rémunération de Monsieur Samuel CREMER, à compter du 01/10/2022, sera basée sur l'indice majoré 555, correspondant à un emploi de catégorie A de la fonction publique territoriale, et que l'intéressé bénéficiera des mêmes primes que les agents de droit public ayant le même niveau de responsabilité,

**AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte relatif à l'exécution de la présente délibération, et le **CHARGE** d'effectuer toute démarche utile à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Davézieux le : 03/10/22  
Affiché le : 04/10/22  
Transmis en sous-préfecture le : 03/10/22  
Identifiant télétransmission : 007-200072015-20220929-35764-DE-1-1

Pour extrait certifié conforme au  
registre des délibérations du BUREAU  
COMMUNAUTAIRE  
Le Président

Simon PLENET